



## Aide-Mémoire Juniors D à 7

### Jours et heures des matchs

Les matchs doivent commencer, sauf cas de force majeure, le samedi matin dès 08h.30 au plus tôt et finir au plus tard à 15h.30.

### Nombre de joueurs-euses

Afin de garantir un temps de jeu raisonnable à chaque joueur-euse, les directives de l'ASF et de l'ACGF préconisent un nombre de joueurs maximum par carte de match, à savoir :  
Min.5 – max.11

### Durée des matchs

3 x 25 minutes ; 1<sup>ère</sup> pause 5 min. et 2<sup>ème</sup> pause 10 min.

### Changements

Changements seulement pendant les pauses (exception blessure).  
Tous les joueurs-euses jouent au moins 1/3 temps de façon continue.

### Dimensions du terrain de jeu

Longueur : 55 – 45 m. ; Largeur : 35 – 30 m. Dimensions recommandées : 55m. x 35m.

### Arbitrage

- **Les matchs doivent obligatoirement être arbitrés par des arbitres issus du concept « Les jeunes arbitrent les jeunes » appelés aussi arbitres-mini.**

### Carte de match (rôle de l'entraîneur et/ou de l'encadrement du club)

- Il est OBLIGATOIRE pour tous les matchs de juniors D à 7 de fournir une carte de match à l'arbitre, afin de pouvoir procéder au contrôle des joueurs-euses.
- Tous les joueurs-euses évoluant en juniors D à 7 doivent être valablement qualifié(e)s au sein de leur club et être enregistré(e)s dans Clubcorner, c'est-à-dire posséder une licence auprès de l'ASF.
- La carte de match doit OBLIGATOIREMENT être éditée à l'aide de CLUBCORNER. Cette tâche incombe autant au club recevant qu'au club visiteur et doit être effectuée par l'entraîneur de l'équipe ou toute autre personne habilitée.
- La ligne médiane du terrain est réservée aux entraîneurs des deux équipes. Aucun spectateur ne doit s'y trouver. Ceci est à faire respecter par le staff des deux équipes.
- Si des barrières existent, les spectateurs doivent se trouver derrière celles-ci.

### Rapport de match (rôle de l'arbitre-mini)

- Le résultat de la rencontre doit être communiqué dès la fin du match par l'arbitre dans Clubcorner.
- Les résultats de sont pas publiés. Pas de classement.
- Les clubs qui ont des équipes juniors D à 7 ont l'obligation d'avoir un responsable arbitres pour la gestion des arbitres-mini. Celui-ci devra contrôler si les résultats et les rapports de match ont été transmis dans Clubcorner. Les clubs qui ne possèdent pas de responsable arbitres seront sanctionnés.
- Tous les événements doivent être saisis dans la catégorie des juniors D à 7. Dès lors, le responsable d'équipe a la responsabilité d'inscrire sur la feuille les différents événements survenus (changements de joueurs-euses – sauf changements libres -, avertissements, expulsions, buteurs, etc...). Ladite feuille doit être signée par le responsable d'équipe, ainsi que par le capitaine avant d'être remise à l'arbitre à la fin du match.
- Si l'ACGF n'est pas en possession du résultat dans les 5 jours suivant le match, le club recevant, dont l'arbitre dépend, fera l'objet d'une amende administrative de Frs 40. --.
- Les clubs qui n'ont aucun arbitre-mini ont la possibilité de contacter un club voisin pour obtenir les arbitres nécessaires pour leur rencontre de juniors D à 7.
- Les responsables des clubs sont priés d'assister le jeune arbitre en cas de problèmes avant, pendant et après le match.

**EN CAS DE NON-RESPECT DES DIRECTIVES, LES CLUBS SERONT AMENDÉS  
(conformément aux modalités de l'ACGF 2023/2024)**